

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 13 décembre 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181213-231_2018-DE

Quorum exigé : 64

Accusé certifié exécutoire

Membres présents : 79

Réception par le préfet : 20/12/2018

Pouvoirs : 17

Membres votants : 96

Date de la convocation : 07/12/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi treize décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Éric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur DELEU Philippe, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, , Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame HESSE Francine,

Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur Philippe MATHIERE, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLEOIS Janine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal.

Délibération n° 231/2018 : Exercice 2018 - Décision modificative n°4 – Budget PRINCIPAL de l'INTERCOM (M14)

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger l'assemblée à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés. Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives. Les documents qui les décrivent ne comprennent que les chapitres et les articles modifiés ainsi que les annexes impactées par la décision.

Les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi des recettes non prévues au budget primitif, ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.¹

Il est ainsi nécessaire de modifier des imputations budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement par diminution et augmentation des crédits.

Ainsi, il est nécessaire, outre l'ajustement des écritures d'ordre d'abonder les comptes suivants pour les raisons suivantes :

1. 65548 – 812 : + 40 000 € insuffisance de crédits liée à une régularisation du Sdomode au tonnage
2. 65548 – 020 : + 46 135 € Cotisation Eure Numérique non inscrite lors de l'établissement du BP
3. 6574 – 025 : + 15 000 € Délibération prise en matière de la politique de la ville
4. 66112 -01 : + 5 200 € Augmentation des ICNE suite à la réalisation d'emprunt
5. 739211-020 Régularisation de 56 €

En effet, en fin d'exercice nous constatons la nécessité d'ajuster quelques comptes.

¹ Extrait M14 – Tome 2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif adopté le 13 avril 2018 ;

Sur proposition du bureau du 04 décembre 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOpte** la décision modificative N°4 du Budget Principal de l'Intercom présentée comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative N)4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622-812 : Carburants	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62873-020 : Au C.C.A.S.	5 256,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 256,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739211-020 : Attributions de compensation	0,00 €	56,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	56,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	7 820,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 820,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-812 : Autres contributions	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-820 : Autres contributions	0,00 €	46 135,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	101 135,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7088-812 : Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 000,00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 955,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 955,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 256,00 €	118 211,00 €	0,00 €	112 955,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	7 820,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	7 820,00 €	0,00 €
R-28158-01 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 047,00 €
R-28181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 773,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 820,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	7 820,00 €	7 820,00 €
Total Général		112 955,00 €		112 955,00 €

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	17	96	0	96	0	96

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181213-231_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.